



Votre facture récapitulative du 23 août 2023
N° 706986462



AF1

DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

GARAGE JARRIGE
AVENUE HENRI POURRAT
63510 AULNAT

Vos informations client

- **Votre référence client :**
300 001 214 940
- **Lieu de consommation :**
GARAGE JARRIGE
AVENUE HENRI POURRAT
63510 AULNAT
- Gaz naturel :**
Installation : 0001084475
PCE : 17136468776502
Profil et CAR : P12 000 000 059 259
- **Autres informations :**
Siret :
33211062600022

Vos contacts utiles

- **Services Clients :**
 Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*
- pro.engie.fr
- ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9
- **Dépannage 24H/24 :**
Gaz naturel : 0800 47 33 33**
- *Appel Non Surtaxé
**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

- **Prochaine facture :**
vers le 19 août 2024
- **Prochain relevé :**
vers le 19 août 2024

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.

MONTANT TTC prélevé le 7 septembre 2023

3 743,74 €

Cette facture est basée sur une télé-relève de vos consommations.

■ gaz naturel	6 119,91 €
■ services et prestations techniques	581,35 €
total hors toutes taxes	6 701,26 €
Taxes et contributions	456,96 €
total HTVA	7 158,22 €
TVA à 5,50 % calculée sur 256,94 €	14,13 €
TVA à 20,00 % calculée sur 6 901,28 €	1 380,26 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	1 394,39 €
total TTC	8 552,61 €
Déduction des prélèvements effectués	-4 808,87 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-14,19 €
TVA collectée à 20,0 %	-756,36 €
montant à prélever	3 743,74 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso >>

Une panne de courant, une serrure bloquée ?



ENGIE et son partenaire AXA vous proposent une solution de dépannage efficace et sans délai de carence pour votre local professionnel en cas de panne de courant, disjoncteur qui saute, serrure ou volets roulants bloqués afin de garantir le maintien de votre activité.

Mon Dépannage Pro vous permet d'être dépanné dans un délai de 4h en journée(1) avec une prise en charge de tous les frais jusqu'à 1000 € par intervention (déplacement, pièces et main d'œuvre). Pour en savoir plus, appelez le 09 69 32 12 76 (Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 appel non surtaxé).

Vous pouvez également accéder aux informations relatives à cette solution de dépannage sur <https://pro.engie.fr/MonDepannagePro>

(1) Intervention sur site dès le lendemain lorsque l'appel est passé après 18h

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant en gaz sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre facture en détail

document à conserver 5 ans

Votre contrat d'énergie

► Gaz naturel : Votre offre de fourniture de gaz naturel offre de marché

- Votre contrat arrive à échéance le 30/11/2025. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- pr fixe & loc détente armoire débit : 40 m³/h.
- Compteur communicant.
- Tarif d'acheminement T2

Gaz naturel

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m ³	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement (*) du 18/08/22 au 30/11/22 sur la base de 18,55 euros HT par mois							222,55	64,02	5,5%
Abonnement (*) du 01/12/22 au 17/08/23 sur la base de 18,68 euros HT par mois							224,14	159,66	5,5%
Consommation du 18/08/22 au 17/09/22	908	29351	29498	147	14,13	2077			
Consommation du 18/09/22 au 17/10/22	908	29498	29799	301	14,01	4217			
Consommation du 18/10/22 au 17/11/22	908	29799	30037	238	14,03	3339			
Consommation du 18/11/22 au 17/12/22	908	30037	30570	533	13,96	7441			
Consommation du 18/12/22 au 17/01/23	908	30570	30846	276	14,14	3903			
Consommation du 18/01/23 au 17/02/23	908	30846	31571	725	14,20	10295			
Consommation du 18/02/23 au 17/03/23	908	31571	31987	416	14,08	5857			
Consommation du 18/03/23 au 17/04/23	908	31987	32354	367	14,05	5156			
Consommation du 18/04/23 au 17/05/23	908	32354	32602	248	14,04	3482			
Consommation du 18/05/23 au 17/06/23	908	32602	32770	168	13,99	2350			
Consommation du 18/06/23 au 17/07/23	908	32770	32888	118	14,10	1664			
Consommation du 18/07/23 au 17/08/23	908	32888	32942	54	13,99	755			
- Consommation TQ1 du 18/08/22 au 30/11/22						12342	0,04195	517,75	20,0%
- Consommation TQ1 du 01/12/22 au 17/08/23						38194	0,14082	5 378,48	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement			33,26	5,5%
TICGN* du 18/08/22 au 31/12/22	17787	0,00841	149,59	20,0%
TICGN* du 01/01/23 au 17/08/23	32749	0,00837	274,11	20,0%

Services et prestations techniques

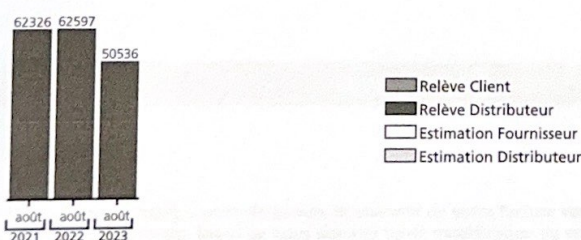
	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	
Location de comptage			93,65	20,0%
Location bloc détente - armoire			487,70	20,0%

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
7 158,22	14,13	1 380,26	8 552,61

Historique de vos consommations en kWh

Gaz naturel



Historique de votre facturation en €

Année	Mois	Montant TTC
2021	août	684,45
2022	août	223,32
2023	août	3 743,74

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelevé.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 706986462 du 23/08/23

GARAGE JARRIGE

Réf. de votre compte : 300001214940

Réf. Unique de Mandat : ++GAM0376482

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Echéancier n° : 912500354580 du 20 août 2022

montant TTC

3 743,74 euros

prélevé le :

07/09/2023

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

GARAGE JARRIGE

Références du compte

nom de la banque

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES FR76 1680 7003 4503 1210 0878 781
- AG GERZAT

IBAN

Comprendre votre facture recapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- La mensualisation : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- Le prélèvement automatique : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- La carte bancaire : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- Le règlement par TIPSEPA : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- Le chèque : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 14,25%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).